

Conseil au Prince qui voudrait assurer la survie du français en Amérique du Nord

Advice to the Prince Who Would Want to Ensure the Survival of the French Language in North America

Consejo al Príncipe quien quisiera asegurar la supervivencia del francés en América del Norte

Jean A. Laponce

Volume 17, numéro 1, printemps 1988

Politiques de population

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600628ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600628ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laponce, J. A. (1988). Conseil au Prince qui voudrait assurer la survie du français en Amérique du Nord. *Cahiers québécois de démographie*, 17(1), 35–48. <https://doi.org/10.7202/600628ar>

Résumé de l'article

Après une brève analyse de la natalité, des transferts linguistiques, du taux d'endogamie et des mouvements migratoires interprovinciaux, l'auteur prend en compte l'impact des grandes tendances démographiques mondiales sur l'avenir de la langue française en Amérique du Nord. Il en conclut que pour assurer cet avenir, il y aurait lieu de s'inspirer de l'exemple suisse, c'est-à-dire favoriser la concentration de la population minoritaire, donner à celle-ci le contrôle de ses frontières et prendre comme objectif principal la protection de la langue plutôt que la survivance de l'ethnie.

Conseil au Prince qui voudrait assurer la survie du français en Amérique du Nord

Jean A. LAPONCE*

1. INTRODUCTION

Plus qu'une démographie des hommes j'aimerais pouvoir faire une démographie des symboles. J'aimerais pouvoir renverser les unités d'analyse habituelles et, au lieu de parler de locuteurs qui ont des langues, parler de langues qui ont des locuteurs. Cela nous permettrait de décrire l'histoire naturelle de l'évolution des langues comme on décrit l'histoire de l'évolution des rapports entre espèces animales. Nous dirions quelle langue occupe quel territoire, qui mange qui, quelles sont les espèces linguistiques en déclin, et quelles sont celles qui s'épanouissent. Nous nous poserions des questions telles que «combien de temps vivent les langues ?» et «quel est leur taux de fécondité ?»

Nous n'avons malheureusement que des données embryonnaires sur la vie des signes culturels. Nous ne savons pas, par exemple, combien de mots français sont écrits ou parlés aujourd'hui, ni dans le monde, ni dans une ville telle qu'Ottawa, ni même dans telle université bilingue. Les statistiques de publication de livres, de vente de journaux et d'écoute de télévision ne nous fournissent que de grossières approximations. Les recensements à notre disposition sont

* Department of Political Science, The University of British Columbia, Vancouver.

Une première version de ce texte a été présentée au colloque organisé conjointement par l'Association des démographes du Québec et la Société québécoise de science politique, dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS qui s'est tenu à Ottawa en mai 1987.

généralement des recensements d'individus, non pas des recensements d'interactions linguistiques. La sociologie des langues aurait besoin de données obtenues par des méthodes plus proches de celles qu'emploie la météorologie que de celles qu'utilise la démographie courante. Faute de mieux, il me faudra pourtant, dans cet avis tout académique que je donne à un prince fictif qui voudrait assurer la survie du français en Amérique du Nord, m'en remettre aux sources traditionnelles, celles que nous donnent les recensements.

Avant de passer à ces dernières, une observation cependant sur la démographie des langues. Il y a une trentaine d'années, dans un article de la *Société préhistorique française*, Cailleux (1953) se posait les deux questions déjà mentionnées : combien de temps vivent les langues ? quel est leur taux de reproduction ? Faute de données précises, ses réponses ne pouvaient être que très approximatives. Il pensait qu'en moyenne les langues vivaient 2000 ans, et que pour chaque langue qui mourait il en naissait deux. Peut-être était-ce vrai il y a une génération ou deux. Toutes les données contemporaines nous indiquent que ce n'est plus le cas. Il semblerait même qu'un changement fondamental se soit produit : une tendance qui date des origines de l'humanité s'est renversée. Les langues, qui avaient un taux de fécondité positif, sont passées au rouge. Elles sont plus nombreuses à mourir qu'à naître. Des quelque 7 000 langues parlées dans le monde, combien en restera-t-il dans 100 ou 200 ans ? Quelques centaines ? Moins de cent ? Nous ne saurions dire, mais la compétition sera vive et le déclin dramatique. À l'ère du monde fini, à l'ère de la communication dense et rapide, les langues, au lieu de diverger, ou bien convergent ou bien s'éliminent les unes les autres (Laponce, 1984a).

Dans ce contexte, quel est l'avenir du français au Canada et, plus précisément, quelle politique déduire des données démographiques à notre disposition ?

Considérons les données internes au Canada et au Québec, avant de passer aux facteurs externes.

2. DONNÉES INTERNES

a) Les statistiques sur la natalité indiquent que les taux de fécondité ont cessé d'être à l'avantage des francophones québécois. La comparaison entre la descendance atteinte par les

femmes âgées de 50 ans et plus en 1981 et celle des femmes âgées de 15 à 49 ans (tableau 1) est significative à cet égard. Les berceaux ont cessé d'être une revanche.

Une politique nataliste pourrait-elle renverser cet état de fait ? Ce n'est pas impossible. Disons donc au Prince de relever les allocations familiales, d'ouvrir des crèches, d'aider la mère au foyer, mais de ne pas se faire d'illusions, en tout cas de ne pas s'en remettre à cette seule politique, car elle est vraisemblablement vouée à l'échec. Le Canada n'est ni l'Allemagne de l'Est ni la Roumanie ni la Pologne. On ne peut, en toute vraisemblance, s'en remettre ni aux réactions naturelles d'une ethnie menacée comme en Pologne, ni aux privilèges économiques attrayants comme en Allemagne de l'Est, ni au contrôle musclé comme en Roumanie.

Tableau 1

Nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes non
célibataires recensées au Canada en 1981, selon la
langue maternelle, l'âge, et la province

1. Femmes âgées de plus de 50 ans			
	Français	Anglais	Autre langue
Québec	4,06	2,72	2,85
Ontario	4,19	2,78	2,97
2. Femmes âgées de 15 à 49 ans			
	Français	Anglais	Autre langue
Québec	1,89	1,85	2,35
Ontario	2,16	1,88	1,96

Source : Bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

Note: Au-dessus de 8 enfants, le recensement regroupe le nombre d'enfants en une seule catégorie «9 et plus». J'ai présumé que pour cette catégorie la moyenne était de 10.

b) Si on ne peut espérer un rebond notable du taux de reproduction des francophones, peut-on s'en remettre à leur pouvoir d'assimilation, c'est-à-dire sur leur capacité d'attirer des «transferts linguistiques».

Les rapports statistiques entre la langue maternelle et la langue parlée de façon habituelle montrent que le français se maintient au Québec mais qu'il est en perte dans les autres provinces, et cela d'autant plus que l'habitat francophone est moins concentré. Les données du tableau 2 présentent la situation pour chaque province (voir aussi Joy, 1978; Castonguay, 1979; Laponce, 1984b, et le numéro des *Cahiers québécois de démographie* d'avril 1985, consacré à la démolinguistique).

Tableau 2

Pourcentage des personnes dont le français ou l'anglais est la langue maternelle, et qui disent utiliser cette langue de façon habituelle à la maison, par province, 1981

	Anglais	Français
Terre-Neuve	99,9	30,4
Nouvelle-Écosse	99,7	64,8
Nouveau-Brunswick	98,1	90,1
Québec	86,3	97,7
Ontario	98,8	65,6
Manitoba	99,1	55,0
Saskatchewan	99,5	34,2
Alberta	99,1	44,6
Colombie-Britannique	99,3	26,9

Source : Bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

c) Les taux d'endogamie nous disent la même chose. Le pourcentage de femmes mariées dont l'époux est de même origine ethnique s'élève à 94 % pour les «Françaises» du Québec, mais n'est que de 52 % pour celles de l'Ontario (quasiment le même pourcentage que pour les Italiennes), et il n'est que de 23 % en Colombie-Britannique (tableau 3; voir aussi Castonguay, 1979). Pour les personnes nées à l'étranger les taux d'endogamie sont encore moins favorables à la survie des groupes minoritaires : pour l'ensemble des femmes d'origine française nées au Canada, le taux d'endogamie est de 85 %, alors que pour celles qui sont nées hors du Canada il n'est que de 67 % (tableau 4). De même, si au lieu de considérer l'origine ethnique, on prend la langue maternelle comme critère, on peut constater (tableau 5) que 96 % des Québécoises mariées et dont la langue maternelle est le français ont un époux dont la langue maternelle est également le français si elles sont nées au Canada, mais que ce pourcentage tombe à 67 % si elles sont nées en dehors du Canada.

Tableau 3

Pourcentage de femmes nées au Canada dont l'époux est
de même origine ethnique, par province
de résidence en 1981

Origine ethnique	Mari- times	Québec	Ontario	Mani- toba	Saskat- chewan	Alberta	CB
Britannique	86,6	53,6	76,4	65,6	58,0	60,3	66,9
Française	72,9	93,9	52,0	50,5	33,6	33,9	23,3
Hollandaise	23,8	*	25,1	62,3	32,4	29,1	22,5
Allemande	40,5	26,7	32,3	53,5	48,1	34,7	33,8
Italienne	*	55,3	50,0	*	25,0	20,0	2,6
Polonaise	*	*	21,6	37,5	13,0	17,8	4,0
Scandinave	*	*	7,1	15,6	13,7	14,5	13,3
Ukrainienne	*	*	27,7	43,3	52,0	47,0	22,4
Autres	46,6	72,5	49,9	56,6	54,1	39,2	45,6

Source : Bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

- Notes : 1. Il s'agit de femmes vivant dans une famille époux-épouse.
2. L'astérisque indique un nombre insuffisant de cas (moins de 40), rendant non significatif le calcul de pourcentages.

Tableau 4
Taux d'endogamie par origine ethnique. 1981

Origine ethnique	Nés hors du Canada		Nés au Canada	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Britannique	81,7	81,4	74,1	73,0
Française	78,0	66,9	85,8	85,0
Chinoise	93,3	94,6	62,5	51,7
Hollandaise	66,5	71,4	26,3	29,5
Allemande	62,3	61,9	35,0	38,1
Italienne	82,6	91,5	25,8	43,6
Polonaise	63,6	64,2	13,6	19,8
Scandinave	29,4	41,1	13,2	13,4
Ukrainienne	68,1	78,8	36,0	38,6
Autres origines	81,3	85,8	48,5	51,8

Source : Données non publiées obtenues à partir de la bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

Note : Kalbach et McVey (1971) donnent les pourcentages suivants pour le recensement de 1961. Chefs de famille nés au Canada et dont le conjoint est de même origine ethnique : britannique 79,9; française 88,6; allemande 37,9; italienne 27,2; hollandaise 29,5; juive 87,5; ukrainienne 50,5; asiatique 67,7; indienne et inuit 92,0.

Tableau 5
 Pourcentage de femmes mariées dont l'époux est de même
 langue maternelle. 1981

A. Femmes nées au Canada					
	Maritimes	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario	Ouest
Anglais	97,9	91,9	68,6	93,0	90,8
Français	56,1	87,1	95,9	62,4	46,8
B. Femmes nées hors du Canada					
	Maritimes	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario	Ouest
Anglais	90,6	85,5	69,0	83,1	81,6
Français	41,2	54,8	67,0	24,3	30,6

Source : Bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

Ces statistiques nous disent donc que le Prince devrait adopter une politique de concentration territoriale. Une langue minoritaire qui se disperse est une langue qui se met en situation vulnérable. Il est de bonne tactique de concentrer ses forces, du moins lorsqu'on est du côté des petits bataillons. La politique du gouvernement fédéral - toute bien intentionnée qu'elle soit - ne serait pas fonctionnelle si elle attirait les Québécois hors du Québec. Plus le français se disperse géographiquement au Canada, plus il s'affaiblit.

d) Les mouvements migratoires internes indiquent que ce regroupement désirable se fait et se défait à la fois. La proportion de francophones nés en dehors du Québec mais habitant au Québec est beaucoup plus forte que celle des Québécois habitant en dehors de la province. Les tableaux 6 et 7 montrent bien que le Québec retient mieux ses francophones que les autres provinces ne retiennent les leurs. Ces deux tableaux montrent aussi que si le Québec n'exerce qu'un faible attrait sur les anglophones de l'extérieur, il attire les francophones «hors

Tableau 6

Pourcentage des natifs d'une province qui résident dans une autre province, pour les personnes dont la langue habituelle était le français en 1981

Province de résidence	Province de naissance								
	TN	NE	NB	QUÉ	ONT	MAN	SAS	ALB	CB
TN	27								
NE	5	43	2						
NB		14	61			1	2	1	
QUÉ	55	20	27	96	32	15	10	25	37
ONT	11	16	7	2	65	3	2	7	11
MAN		2				69	8	1	
SAS						4	62		
ALB		2				4	5	64	2
CB			1			1	8		48

Source : Bande-échantillon à 2 % du recensement de 1981.

- Notes : 1. L'Ile-du-Prince-Édouard est omise en raison du petit nombre de cas.
 2. Lorsqu'aucun chiffre n'est indiqué, cela signifie que le pourcentage est inférieur à 1'unité.

Tableau 7

Pourcentage des natifs d'une province qui résident dans une autre province, pour les personnes dont la langue habituelle était l'anglais en 1981

Province de résidence	Province de naissance								
	TN	NE	NB	QUÉ	ONT	MAN	SAS	ALB	CB
TN	68	2	1						
NE	3	57	7	2	1				
NB	1	4	55	1	1				
QUÉ	2	3	6	66	3	2		1	
ONT	19	20	20	21	86	11	6	5	5
MAN		1	1	1	1	57	5	2	1
SAS		1			1	4	51	3	2
ALB	2	5	3	2	3	10	18	70	7
CB		5	4	5	4	14	17	17	83

Source et notes : voir tableau 6.

frontières»¹. Mais les bases de population étant fort différentes, les échanges s'équilibrent à peu près. Comme le montre le tableau 8, qui exprime le pourcentage d'entrées par rapport au pourcentage de sorties, l'équilibre est plutôt au désavantage du «Québec français» lorsqu'il s'agit de migrations internes de francophones, mais il est nettement à son avantage lorsqu'il s'agit de migrations d'anglophones : pour 100 anglophones qui quittent le Québec, 77 seulement y entrent².

Sur la base des données internes, nous recommandons donc au Prince de concentrer la défense du français sur le Québec.

Tableau 8
Rapport entre le nombre d'émigrants et le nombre
d'immigrants, par province et groupe
linguistique, en 1981

	Francophones	Anglophones
Terre-Neuve	1,07	0,32
Nouvelle-Écosse	1,59	0,52
Nouveau-Brunswick	0,77	0,57
Québec	0,89	0,77
Ontario	1,35	1,19
Manitoba	0,79	0,51
Saskatchewan	1,00	0,25
Alberta	0,32	1,58
Colombie-Britannique	3,85	3,49

Note : Le tableau fait état de migrations-durée de vie et se base sur la langue parlée à la maison : si 100 francophones nés au Québec le quittent et que 100 francophones nés dans l'une des autres provinces y entrent, le taux est de 1,00. Si 100 le quittent et que 90 y entrent, le taux est de 0,90. Voir également la note 1 du tableau 6.

1. Les tableaux 6 et 7 analysent ce qu'il est convenu d'appeler la migration-durée de vie; une analyse plus fine demanderait que l'on contrôle par tranche d'âge.
2. Lachapelle et Henripin (1980, 221-222) notent que les Québécois qui adoptent ou retiennent l'anglais comme langue d'usage quittent le Québec beaucoup plus souvent (environ 15 fois plus) que ceux qui maintiennent ou adoptent le français.

3. DONNÉES EXTERNES

Si nous situons maintenant le Canada par rapport au reste du monde, une chose nous frappe : il est presque vide de population. Vingt-cinq millions d'habitants seulement. Dans quelques décennies la seule ville de Mexico en aura autant. Que sera dans 100 ans la population de ce vaste pays ? De 1871 à 1981 elle est passée de 3,5 à 25 millions. Passera-t-elle à 200 millions en 2081 ou restera-t-elle à peu près stable ? Impossible à dire. Supposons qu'elle double et passe à 50 millions. D'où viendront les immigrants ?

L'immigration venant de France est négligeable (au mieux de 2 % à 4 % de l'immigration totale actuelle), et 70 % seulement de ces immigrants s'établissent au Québec. En 1984, 36 % des immigrants reçus au Québec connaissaient le français, 24 % l'anglais, 40 % ni l'un ni l'autre langue (Lachapelle, 1987).

Les grandes sources d'immigration des années à venir se situent en Asie, en Amérique latine et à un moindre degré en Afrique. En 1956, près de 90 % des immigrants venant s'établir au Canada venaient d'Europe; l'Asie ne comptait que pour 2 %. En 1981, l'Europe est tombée à 36 %, l'Asie la dépasse avec 38 %, et l'Amérique latine, avec 12 %, dépasse les États-Unis qui ne fournissent que 8 %.

Les projections démographiques les plus courantes nous disent que la population mondiale va doubler au cours des cent prochaines années, et que la croissance viendra surtout de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique. Où sont les francophones ? Ils comptaient déjà pour très peu, ils compteront pour moins encore. Que faire ? Je ne vois qu'une solution : l'assimilation linguistique des immigrants au Québec par l'école et par la langue de travail.

Le gouvernement québécois a-t-il les moyens de le faire ? En partie seulement, car il n'a pas réussi à établir sur son territoire un unilinguisme territorial de type suisse ou belge.

Voulant protéger l'ensemble d'une ethnie, le Parti Québécois a essayé d'obtenir l'indépendance : il n'a pas réussi. Le loi 101 voulait protéger une langue en lui donnant, à terme, le contrôle d'un territoire précis. La Charte des droits de 1982 a affaibli cette loi en donnant aux juges le choix de protéger soit des droits individuels, soit des droits collectifs. Les accords constitutionnels de juin 1987 ne font

que confirmer cet état de choses. Le Québec n'est pas libre de définir sa politique linguistique.

L'immigration massive à prévoir pour le siècle prochain va changer profondément les caractères de la société canadienne et de la société québécoise. Essayer de protéger la société actuelle par une politique nataliste est sans doute vain. Pourquoi ne pas dissocier la notion de langue de celle de société ? Ne pas savoir ce que sera la société du siècle prochain n'empêche pas d'établir des mécanismes de contrôle qui en détermineront la langue. Cela peut se faire au moyen de l'unilinguisme territorial de type suisse ou belge, qui ne cherche pas à contrôler les migrations internes des personnes mais contrôle l'utilisation des langues. Genève ne dit pas aux germanophones : «ne venez pas chez nous». Il y a, en fait, à peu près autant de Suisses d'origine alémanique à Genève qu'il y a de Canadiens d'origine britannique au Québec. Mais, à ces Suisses allemands, comme aux étrangers, Genève dit : «Vous êtes libres de passer la frontière du canton, mais votre langue ne l'est pas; si vous venez chez nous, il vous faut en changer» (McRae, 1975, 1984; Laponce, 1984a).

C'est là, sans nul doute, une restriction sérieuse aux droits de la personne. Le Tribunal fédéral suisse la justifie ainsi, dans un attendu qui date des années 1930 (Héraud, 1974 : 247) :

«Les frontières linguistiques de notre pays, une fois fixées, doivent être considérées comme intangibles; la certitude pour chaque souche de l'intégrité du territoire sur lequel sa langue est parlée et auquel s'étend sa culture propre constitue la sauvegarde de la bonne entente des diverses parties du pays; et il faut reconnaître à chacune de celles-ci le droit de prévenir tout empiètement.»

De même, en 1965, le Tribunal rejetait la plainte d'une association francophone qui voulait que soit reconnu comme droit individuel le droit au choix de la langue de l'école, confirmant ainsi, à nouveau, le rôle de la frontière linguistique comme protectrice des minorités ethniques (Héraud, 1974) :

«Le risque de l'immigration allogène... n'est endigué que par l'assimilation linguistique des immigrants... et c'est là que l'école a un rôle important à jouer; il lui incombe de communiquer aux élèves la connaissance de l'usage de la langue de leur nouveau domicile.»

4. CONCLUSION

La démographie des langues comme celle des locuteurs, les données internes au Canada comme les données externes se confortent les unes les autres. Le conseil au Prince qui voudrait assurer la survie du français au Canada est donc : faites comme les Suisses, favorisez la concentration de la population minoritaire, donnez-lui le contrôle de ses frontières linguistiques, et limitez votre objectif principal à la protection d'une langue plutôt qu'à la survivance d'une ethnie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CAILLEUX, A., 1953. «L'évolution quantitative du langage». Société préhistorique française, 505-514.
- CASTONGUAY, C., 1979. «Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes françaises». Canadian Review of Sociology and Anthropology, 16, 21-31.
- HÉRAUD, E., 1974. L'Europe des ethnies. Paris, Presses d'Europe.
- JOY, R., 1978. Canada's Official Language Minorities. Montreal, C.D. Howe Institute.
- KALBACH, W.R. and W.W. McVEY, 1971. The Demographic Bases of Canadian Society. Toronto, McGraw-Hill, 354 pages; seconde édition en 1979, 402 pages.
- LACHAPELLE, R., 1987. «Immigration et politique d'immigration au Québec». In Y. Oryschuk (éd.), Les communautés culturelles du Québec, Québec, Fides.
- LACHAPELLE, R. et J. HENRIPIN, 1980. La situation démolinguistique au Canada. Évolution passée et prospective. Montréal, L'Institut de recherches politiques, 391 pages.

- LAPONCE, J.A., 1981. «La distribution géographique des groupes linguistiques et les solutions personnelles et territoriales aux problèmes de l'État bilingue». In A. Martin (éd.), L'État et la planification linguistique, Québec, Office de la langue française, 2 volumes.
- LAPONCE, J.A., 1984a. Langue et territoire. Québec, Presses de l'Université Laval; Languages and their Territories. Toronto, Toronto University Press, 1987.
- LAPONCE, J.A., 1984b. «The French Language in Canada : Tensions Between Geography and Politics». Political Geography Quarterly, 3, 2, 91-104.
- LAPONCE, J.A., 1986. «L'ethnie comme consommatrice d'espace : exemples canadiens». In P. Guillaume et alii (éds.), Minorités et État, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- McRAE, K., 1975. «The Principle of Territoriality and the Principle of Personality in Multilingual States». Linguistics, 33-54.
- McRAE, K., 1984. Conflict and Compromise in Multilingual Societies : Switzerland. Waterloo, Wilfrid Laurier University Press.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

LAPONCE Jean A. - CONSEIL AU PRINCE QUI VOUDRAIT ASSURER LA
SURVIE DU FRANÇAIS EN AMÉRIQUE DU NORD

Après une brève analyse de la natalité, des transferts linguistiques, du taux d'endogamie et des mouvements migratoires interprovinciaux, l'auteur prend en compte l'impact des grandes tendances démographiques mondiales sur l'avenir de la langue française en Amérique du Nord. Il en conclut que pour assurer cet avenir, il y aurait lieu de s'inspirer de l'exemple suisse, c'est-à-dire favoriser la concentration de la population minoritaire, donner à celle-ci le contrôle de ses frontières et prendre comme objectif principal la protection de la langue plutôt que la survivance de l'ethnie.

LAPONCE Jean A. - ADVICE TO THE PRINCE WHO WOULD WANT TO ENSURE
THE SURVIVAL OF THE FRENCH LANGUAGE IN NORTH AMERICA

After a brief analysis of natality, linguistic mobility, endogamy and interprovincial migration, the author takes into account the impact of the main demographic trends in the world on the future of the french language in North America. He concludes that, in order to ensure this future, one should look to the Swiss example, that is, one should promote the concentration of the minority population, give to this population the right to control its territorial borders, and take as main objective the protection of the language rather than the survival of the ethnic group.

LAPONCE Jean A. - CONSEJO AL PRÍNCIPE QUIEN QUISIERA ASEGURAR LA
SUPERVIVENCIA DEL FRANCÉS EN AMÉRICA DEL NORTE

Después de un breve análisis de la natalidad, de las transferencias lingüísticas, de la tasa de endogamia y de los movimientos migratorios interprovinciales, el autor tiene en cuenta el impacto de las grandes tendencias demográficas mundiales sobre el porvenir del idioma francés en América del Norte. Concluye que para asegurar este porvenir, habría que inspirarse del ejemplo suizo, es decir favorecer la concentración de la población minoritaria y darle el control de sus fronteras y tomar como objetivo principal la protección de la lengua de preferencia a la supervivencia de la etnia.